



DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Annexe à la délibération du conseil municipal n° DCM_241211_019 du 11 décembre 2024

1- TARIFS POUR LES OCCUPATIONS TEMPORAIRES (Hors manifestation)

Emplacements forains	
Fruits et légumes / fleurs plantes/ produits de la pêche/ artisanaux	7€ le carreau / jour
Produits agroalimentaires, poulets grillés et assortiments, fritures diverses, sandwiches, repas à emporter, etc	20 € le carreau / jour
Bichiques	40€ le carreau / jour
Produits manufacturés	20€ le carreau /jour
Prestation de service	20€ le carreau /jour
Emplacements pour la TOUSSAINT (tous types d'activités)	20 € / le carreau / jour
Emplacements pour la fête des mères et des pères (tous types d'activités)	20 € / le carreau / jour
Banderole à usage commercial	2€/m ² /jour
Emplacement pour terrasses de cafés et de restaurants	5€/m ² /mois
Emplacement réservé aux transports de fonds	1000€/an
Emplacement réservé aux livraisons et autres besoins du commerce	500€/emplacement/an
Emplacement réservé aux distributeurs de billets (DAB)	- Terrain nu : 10€/m ² /mois - Avec local mis à disposition : 20€/m ² /mois
Étalages attenants aux Magasins	3€/ml/jour
Porte-menus, porte cartes postales	10 € forfait mensuel 50 € forfait annuel
Panneaux-réclames, chevalet publicitaire, mobilier décoratif et objet divers (l'emprise au sol doit obligatoirement être inférieure à 1m²)	2€ / jour 20€ forfait mensuel
Distributeur automatique de boissons, confiserie etc..	50€/distributeur/mois
Station électrique pour divers équipements et engins	20€/station/an

Emplacement pour camions aménagés	
Camion bar, camion pizza, food-truck, fashion truck...	Du 1 ^{er} au 3 ^{ème} jour : 30€/jour A compter du 4 ^{ème} jour : 10€/jour
Camions de glaces, crêpes ou autres confiseries...	Du 1 ^{er} au 3 ^{ème} jour : 20€/jour A compter du 4 ^{ème} jour : 5€/jour
Activités commerciales et artisanales itinérantes (vélo, trottinettes, etc...)	Forfait 30€ / mois
Exposition de voitures automobiles	25 € / véhicule /jour
Autres expositions (publicités mobiles,)	8€/m ² /jour
Manège ou attraction (hors manifestation)	<p>1. Pour un manège ou une attraction dont la longueur ou le diamètre est inférieur ou égal à 8 m :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du 1^{er} au 3^{ème} jour : 20€ / jour - à compter du 4^{ème} jour : 5€ / jour <p>2. Pour un manège ou une attraction dont la longueur ou le diamètre est supérieur à 8 m :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du 1^{er} au 3^{ème} jour : 40€/jour - à compter du 4^{ème} jour : 10€/jour <p>Forfait de branchement électrique supplémentaire : 2€/jour</p>
Vente au déballage (brocante)	<p>1. Redevance fixe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 50 €/manifestation, dans le centre ville • 20 €/ manifestation, pour les écarts <p>2. Redevance variable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de 1 à 20 exposants : 20€ • de 21 à 50 exposants : 50 € • de 51 à 100 exposants : 100 € de 101 à 150 exposants : 150 € <p>3. La gratuité de l'occupation pour les associations.</p>
Emplacement pour associations	<i>Gratuit pour leur occupation propre et ponctuelle. Délibérations spécifiques pour les associations subventionnées.</i>

2- TARIFS POUR LES MARCHES FORAINS ET AUTRES MARCHES

Prix d'un carreau simple (une seule face d'exposition soit 2,5 mètres de linéaire) : **12 euros**

Prix d'un carreau d'angle (deux faces d'exposition soit 5 mètres de linéaire) : **16 euros**

Forfait supplémentaire pour tout branchement électrique : **3 euros** le jour du marché

3- TARIFS POUR LA HALLE FRANÇOIS MITTERRAND DE SAINT-JOSEPH

Les tarifs ci-dessous mentionnés ne comprennent pas les dépenses en terme de sécurité et gardiennage, qui sont à la charge de l'organisateur.

Gestion par les associations et organismes publics

Manifestation organisée par les associations	<ul style="list-style-type: none"> - Gratuité pour les occupations propres et ponctuelles des associations. - Délibération du Conseil municipal pour définir les modalités de la mise à disposition de la halle pour les associations et organismes publics bénéficiant d'une aide financière publique autre que communale. - 100 € / jour pour toute autre occupation à but lucratif
---	--

Gestion par des partenaires et autres organismes privés

Séminaire / réunion	750 €/ jour
Manifestation commerciale	1 500 €/ jour
Manifestation dont l'objectif est la mise en valeur du territoire	750 €/ jour
Spectacle vivant	750 €/ jour
Supplément pour le matériel logistique (podium, chaises, plantes ...) :	600 €/ jour
Vente au déballage (brocante)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Redevance fixe : <ul style="list-style-type: none"> - 100 €/ manifestation, sous la halle de Saint-Joseph 2. Redevance variable : <ul style="list-style-type: none"> - de 51 à 100 exposants : 100 € - de 101 à 150 exposants : 150 €

4- TARIFS POUR LES MANIFESTATIONS, FÊTES, BRADERIES, CIRQUE ET SPECTACLES

Organisées par la Commune

Étalage et stand dont la profondeur n'excède pas 3 m : 10 €/ml/jour (le mètre linéaire retenu pour le calcul correspond à la devanture du stand)

Étalage et stand dont la profondeur excède 3 m : 5 €/m²/jour

Exposition de voitures automobiles : 15 € / véhicule / jour

- Gratuité pour les occupations propres et ponctuelles des associations.
- Délibération du Conseil municipal pour définir les modalités de la mise à disposition de la halle pour les associations et organismes publics bénéficiant d'une aide financière publique autre que communale.

Les Nuits du Piton

Camion bar, stand de bar, restauration :

- 50€ / jour pour les surfaces inférieures ou égales à 9 m²
- 80 € / jour pour les surfaces supérieures à 9 m² et inférieures ou égales à 16 m²
- 120 € / jour pour les surfaces supérieures à 16 m² et inférieures ou égales à 40 m²
- 200 €/ jour pour les surfaces supérieures à 40 m²

Autres événementiels

Camion bar, stand de bar, restauration :

- 30 € / jour pour les surfaces inférieures ou égales à 9m²
- 40 € / jour pour les surfaces supérieures à 9 m² et inférieures ou égales à 16 m²
- 60 € / jour pour les surfaces supérieures à 16 m² et inférieures ou égales à 40 m²
- 100 €/ jour pour les surfaces supérieures à 40 m²

Manèges ou attractions :

- 40 € jour pour un manège ou une attraction dont la longueur ou le diamètre est inférieur ou égal à 6 m
 - 60 € jour pour un manège ou une attraction dont la longueur ou le diamètre est strictement supérieur à 6 m et inférieur ou égal à 10 m
 - 80 € jour pour un manège ou une attraction dont la longueur ou le diamètre est strictement supérieur à 10 m
- Forfait de branchement électrique supplémentaire : 3€/jour

Étalage et stand dont la profondeur n'excède pas 3 m : 1 €/ml/jour (le mètre linéaire retenu pour le calcul correspond à la devanture du stand)

Étalage et stand dont la profondeur excède 3 m : 0,5 €/m²/jour

Exposition de voitures automobiles : 15 € / véhicule / jour

- Gratuité pour les occupations propres et ponctuelles des associations.
- Délibération du Conseil municipal pour définir les modalités de la mise à disposition de la halle pour les associations et organismes publics bénéficiant d'une aide financière publique autre que communale.

Camion bar, stand de bar, restauration :

- 5 € / jour pour les surfaces inférieures ou égales à 9 m²
- 10 € / jour pour les surfaces supérieures à 9 m² et inférieures ou égales à 16 m²
- 20 € / jour pour les surfaces supérieures à 16 m² et inférieures ou égales à 40 m²
- 30 €/ jour pour les surfaces supérieures à 40 m²

	<p><u>Braderies commerciales et Safran en Fête</u></p> <p><u>Manèges ou attractions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 € /jour pour un manège ou une attraction dont la longueur ou le diamètre est inférieur ou égal à 6 m - 15 € / jour pour un manège ou une attraction dont la longueur ou le diamètre est strictement supérieur à 6 m et inférieur ou égal à 10 m - 20 € jour pour un manège ou une attraction dont la longueur ou le diamètre est strictement supérieur à 10 m <p><u>Autres événementiels</u></p> <p><u>Manèges ou attractions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 € jour pour un manège ou attraction dont la longueur ou le diamètre est inférieur ou égal à 6 m - 7,50 € jour pour un manège ou une attraction dont la longueur ou le diamètre est strictement supérieur à 6 m et inférieur ou égal à 10 m - 10 € jour pour un manège ou une attraction dont la longueur ou le diamètre est strictement supérieur à 10 m
<p>Cirques, et spectacles vivants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Redevance fixe : 20 € par jour - Redevance variable : 80 € par représentation <ul style="list-style-type: none"> • supplément compteur d'alimentation électrique : 50€ / jour • supplément pour compteur d'eau potable : 10€ / jour
<p>Location du site de la caverne des Hirondelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Location du site uniquement (sans logistique) : 500€ / jour • supplément compteur d'alimentation électrique : 50€ / jour • supplément pour compteur d'eau potable : 10€ / jour • supplément pour le matériel logistique (podium, chaises, plantes,...) : 200€ / jour <p>Les tarifs de mise à disposition du site de la caverne des Hirondelles ne comprennent pas les dépenses en terme de sécurité et gardiennage, qui sont à la charge de l'organisateur.</p>

5- TARIFS POUR LES TRAVAUX

Installation et approvisionnement de chantier : bennes déchets , dépôt matériaux non clôture, échafaudage non clôturé, échafaudage et dépôt de matériaux clôturé, baraque de chantier, container, camion toupie, chariot élévateur, nacelle, périmètre de sécurité pour chantier ou clôture de chantier ...

Redevance fixe	Redevance variable
- de 0 à 50 m ² : 30 €	- de 0 à 50 m ² : 5 € / jour
- de 51 à 100 m ² : 50 €	- de 51 à 100 m ² : 7 € / jour
- au-delà de 100 m ² : 70 €	- au-delà de 100 m ² : 10 € / jour

Le nombre de mètre carré sera calculé par rapport à l'emprise utilisée au sol.

6- TARIFS POUR LES INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Domaine public communal routier	Artères (1) (2)	Souterrain	48,27 € / km
		Aérien	64,36 € / km
	Installations radioélectriques	Pylône, antenne de téléphonie mobile	5 000 € / an
		Armoire technique	1 500 € / an
	Autres installation (cabine téléphonique, sous répartiteur...) (2)		32,18 € / m ² / an
Domaine public communal non routier	Artères (1) (2)	Souterrain	1 609,00 € / km
		Aérien	1 609,00 € / km
	Installations radioélectriques	Pylône, antenne de téléphonie mobile	5 000 € / an
		Armoire technique	1 500 € / an
	Autres installation (cabine téléphonique, sous répartiteur...) (2)		1 045,85 € / m ² / an

(1) on entend par artère : dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol, un fourreau contenant ou non des câbles, ou un câble en pleine terre et dans les autres cas, l'ensemble des câbles tirés entre deux supports,

(2) montant « plafond » de la redevance due pour l'année 2024 et encadré par le décret N°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public.

7- TARIFS POUR L'IMPLANTATION DES BORNES D'APPORT VOLONTAIRE (BAV)

Implantation des Bornes d'Apport Volontaire (BAV)	50 € par mois et par emplacement
---	----------------------------------

8- TARIFS POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX A DESTINATION DE BUREAUX ET SERVICES

Locaux communaux mis à disposition de manière permanente	8 € / m ² / mois
Salle de réunion pouvant être dédiée à la formation	- 7,5 € /la demi journée - 15€ / journée